

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

Présents : BAUDIN Laurent, BERTRAND Elisabeth, CAILLAUD Sébastien, de L'ESPINAY Marie-Annick, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, MESNARD Alain, MORILLE Delphine.

Absente excusée : BAUDIN Stéphanie.

Secrétaire : MORILLE Delphine.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014.

- Signature d'un devis établi par Tony JAROUSSEAU, 1 rue du Puits 85590 MALLIEVRE, pour la fourniture de matériaux pour le Point I, pour un montant de 1 373,51 Euros TTC.
- Signature d'un devis établi par Alain MESNARD, rue Saint Jacques 85590 MALLIEVRE, pour la fourniture de matériaux pour le Point I, pour un montant de 2 125 Euros TTC.
- Signature d'un devis établi par HYPER U, avenue de la Maine 85505 LES HERBIERS, pour la fourniture de livres pour la bibliothèque, pour un montant de 35,04 Euros TTC.
- Signatures des offres concernant le réaménagement intérieur de l'école en MAM :
 - Gros œuvre couverture (Lelong-Richard) pour un montant de 13 982,04 Euros H.T.
 - Charpente menuiserie bois (Remigereau-Grelet) pour un montant de 16 595,97 Euros H.T.
 - Plâtrerie isolation carrelage (Lelong-Richard) pour un montant de 16 480,54 Euros H.T.
 - Plomberie sanitaire (Dehoux) pour un montant de 3 273,13 Euros H.T.
 - Electricité VMC chauffage (Dehoux) pour un montant de 7 283,30Euros H.T.
 - Peinture revêtement de sol (Jarousseau) pour un montant de 3 838,75 Euros H.T.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 AVRIL 2015.

Compte rendu approuvé à l'unanimité

II – LISTE PREPARATOIRE DES JURÉS POUR L'ANNEE 2016.

Monsieur le Maire expose que par arrêté 15/DRLP/295 du 28 avril 2015, la Préfecture de la Vendée demande de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale de la Commune, des jurés pour l'année 2016, soit pour la Commune de Mallièvre, 1 personne.

Après tirage au sort, Monsieur Adrien POUET est désigné.

III – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENAGEMENTS URBAINS DES PETITES CITES DE CARACTERE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE : TRAVAUX AMENAGEMENT EXTERIEURS DU POINT ET MAM (Maison d’Assistants Maternelles).

1/ Aménagement du Point I

Homologuée « Petite cité de caractère » depuis octobre 2013, la commune s’est engagée à ouvrir au public pendant la saison touristique un point d’information touristique. Cela était fait depuis quelques années dans un espace inaccessible aux personnes à mobilité réduite. Cet espace a depuis quelques mois été annexé au projet de nouvelle mairie, en cours de travaux.

Un projet de déménagement du Point I dans un bâtiment de l’ancienne école privée « Sainte Marie », bénéficiant d’un accès sur la principale place de la commune, a donc été envisagé.

Les travaux extérieurs effectués par la commune en tant que maître d’ouvrage sont les suivants :

Phase 2 (octobre-novembre 2015) :

- Création d’une ouverture sur la place des Tisserands
- Isolation des combles
- Fermeture de l’accès actuel côté Ouest
- Aménagement de l’annexe (sanitaires, réseaux...)

Cette demande est à dissocier de celle faite par la Communauté de Communes pour l’aménagement du local.

2/ Aménagement du bâtiment de l’école afin d’accueillir une maison d’assistants maternels (MAM)

Afin de maintenir une activité liée à la petite enfance dans le bourg après le départ de l’école en 2011, la municipalité a souhaité investir afin de proposer un bâtiment adapté à une activité de MAM.

Une association d’assistantes maternelles (en création) a contacté la municipalité et les travaux seront lancés en mai 2015 pour une installation des assistantes maternelles fin septembre 2015.

Les assistantes maternelles sont accompagnées dans leur projet par les services du Conseil Départemental (DSF) qui ont validé les plans.

Maître d’œuvre : Patrimoine & Architecture (Les Essarts)

Monsieur le Maire présente à l’assemblée l’avant-projet sommaire avec estimatifs, dont le montant global s’élève à 36 488 € TTC.

Le plan de financement est détaillé de la façon suivante :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
1/ Aménagement Point I			
Montant des travaux	18 345 €	Subvention (CG85/CCU)	14 527 €
Montant des honoraires	180 €	Subvention PCC	9 122 €
Sous-total HT	18 525 €	FCTVA (16,404%)	5 985 €
2/ Aménagement MAM		Autofinancement	6 854 €
Travaux affectant l’extérieur du bâtiment	10 710 €		
Montant des honoraires	1 172 €		
Sous-total HT	11 882 €		
TVA	6 081 €		
Total TTC	36 488 €	Total	36 488 €

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter la subvention de la Région des Pays de la Loire pour les travaux d’aménagement du Point I et de la Maison d’Assistants Maternelles.
- de demander une autorisation de commencement des travaux avant attribution de la subvention.

IV – CONVENTION PORTANT SUR L'INTERVENTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre a créé un service commun en matière d'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation du sol pour le compte de ses communes membres.

Il convient donc de soumettre à l'approbation du conseil municipal la convention qui a pour objet de définir les modalités de travail en commun avec le maire, autorité compétente pour délivrer les actes et le service instructeur de la Communauté de Communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre, placé sous la responsabilité de son Président dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la Commune.

Champ d'application :

- permis de construire
- permis de démolir
- certificats d'urbanisme
- permis d'aménager
- déclaration préalable
- opérationnel
- demandes de modification, de prorogation et de transfert de toutes les décisions évoquées ci-dessus
- décision préalable lorsque le projet porte sur une construction édifée sur un immeuble classé monument historique

Convention approuvée à l'unanimité

• Date des conseils municipaux 2015 (le jeudi soir à 20 h 00) :

- 26 juin (à 19 h)
- 01 octobre
- 10 décembre
- 27 août
- 12 novembre

Séance levée à 22 h 00.

